

# Rapport de conformité sur l'accessibilité

## Informations sur l'organisation

Institut du Savoir Montfort (ISM) – Organisme à but non lucratif

Secteur qui décrit le mieux l'activité principale de l'organisation - Services éducatifs

## Questions relatives au rapport de conformité sur l'accessibilité

### Général

**1. Votre organisation dispose-t-elle de politiques d'accessibilité écrites et d'une déclaration d'engagement ?**

Une politique d'accessibilité est en place depuis décembre 2017 et une déclaration d'engagement figure sur notre site Web des normes XHTML et CSSS recommandées par le WCAG 2.0 AA à l'adresse suivante:

<https://www.savoirmontfort.ca/institut/accessibilite-et-confidentialite/>

**2. Votre organisation a-t-elle établi, mis en œuvre et maintenu un plan d'accessibilité pluriannuel et l'a-t-elle affiché sur son site Web ?**

L'ISM est en train de publier un plan d'accessibilité pluriannuel qui sera affiché sur son site Web en juin 2021. L'ISM respecte actuellement le plan pluriannuel de notre affilié, l'Hôpital Montfort.

**3. Votre organisation fournit-elle une formation appropriée sur le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées de la RNAI et le Code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes handicapées ?**

L'ISM a développé une formation intitulée « Les exigences du règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI) », une session de formation en ligne de 12 minutes qui est obligatoire pour tous les employés.

**4. Outre les exigences mentionnées ci-dessus, l'ISM se conforme à toutes les autres exigences applicables en vigueur en vertu de la section générale du règlement sur les normes d'accessibilité intégrées.**

### Service à la clientèle

**5. L'ISM se conforme à toutes les exigences applicables en vertu des normes de service à la clientèle.**

### Information et communication

**6. L'ISM s'assure que ses processus de rétroaction sont accessibles aux personnes handicapées en fournissant ou en prenant des dispositions pour fournir des formats accessibles ou des supports de communication, sur demande, et le public est informé que de cette politique de rétroaction est accessible.**

7. L'ISM dispose d'un processus pour fournir des formats accessibles et des supports de communication aux personnes handicapées en temps opportun et sans frais supplémentaires.
8. L'ISM met ses procédures d'urgence, ses plans ou ses informations sur la sécurité à la disposition du public.
  - a. L'ISM fournit ses procédures d'urgence, ses plans ou ses informations de sécurité accessibles au public dans des formats accessibles aux personnes handicapées qui en font la demande.
9. Outre les exigences citées dans les énoncés ci-dessus, l'ISM se conforme à toutes les autres exigences applicables en vigueur dans le cadre des normes d'information et de communication.

## Emploi

10. L'ISM prépare des informations personnalisées sur l'intervention d'urgence sur le lieu de travail pour les employés handicapés.
11. L'ISM a élaboré et mis en place une procédure écrite pour l'élaboration de plans d'adaptation individuels documentés pour les employés handicapés.
12. Outre les exigences citées dans les énoncés ci-dessus, l'ISM se conforme à toutes les autres exigences applicables en vigueur dans le cadre des normes d'emploi.

## Conception des espaces publics

13. Depuis que l'ISM a soumis son plus récent rapport de conformité en matière d'accessibilité, il n'a pas construit de nouvelles voies de déplacement extérieures ou réaménagé celles qui existent déjà et qu'il a l'intention de maintenir.
14. Depuis que l'ISM a soumis son plus récent rapport de conformité en matière d'accessibilité, il n'a pas construit de nouvelles aires de restauration extérieures à usage public ou réaménagé celles qui existent déjà.
15. Depuis que l'ISM a soumis son plus récent rapport de conformité en matière d'accessibilité, il n'a pas construit de nouveaux espaces de jeu extérieurs ou réaménagé des espaces existants.
16. Depuis que l'ISM a soumis son plus récent rapport de conformité en matière d'accessibilité, il n'a pas construit un nouveau stationnement hors voirie ou réaménagé un stationnement existant.
17. Depuis que l'ISM a soumis son plus récent rapport de conformité en matière d'accessibilité, il n'a pas construit de nouveaux comptoirs de service (ce qui inclut le remplacement des comptoirs de service existants).

- 18.** Depuis que l'ISM a soumis son plus récent rapport de conformité en matière d'accessibilité, il n'a pas construit de nouveaux guides de file d'attente fixes.
  
- 19.** Depuis que l'ISM a soumis son plus récent rapport de conformité en matière d'accessibilité, il n'a pas construit de nouvelles salles d'attente ou réaménagé les salles existantes.
  
- 20.** Outre les exigences citées dans les énoncés ci-dessus, l'ISM se conforme à toutes les autres exigences applicables en vigueur dans le cadre des normes de conception des espaces publics.